

Conseil
Général
de Conthey



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Commission de gestion
COMPTES 2024

1. INTRODUCTION

Les comptes 2024 de la Municipalité ont été transmis à la commission de gestion (ci-après : COGES) en avril 2025. Sous la présidence de Mme Emilie Dessimoz, la COGES s'est organisée en 5 séances de travail collectif avec dans l'ordre :

- Examen des comptes et autres documents ;
- Préparation des questions adressées au service « Finances » ;
- Traitement des réponses aux questions ;
- Réalisation du rapport de commission.

Les comptes de la Municipalité de l'exercice 2024 tels que présentés par le Président de la Municipalité, M. Christophe Germanier, le Conseiller municipal en charge des finances, M. Gautier Moulin, ainsi que par la Collaboratrice au Service des Finances, Mme Sarah Fontannaz, ont été révisés par la société PKF Fiduciaire SA, à Sion, qui en a recommandé l'approbation, dans son rapport du 08.04.2025.

Selon l'appréciation de l'organe de révision, les comptes annuels, l'évaluation des participations ainsi que des autres éléments de la fortune financière sont conformes à la Loi sur les communes du 05.02.2004, à l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16.06.2004 et aux Règlements. Ces comptes reflètent la situation financière de la Municipalité au 31.12.2024.

Les compétences de la COGES sont définies par l'article 14a du règlement du Conseil général de Conthey.

2. SYNTHÈSE

	Compte 2023 CHF	Budget 2024 CHF	Compte 2024 CHF	Écart C24/B24 CHF	Écart %
Compte de résultats					
Charges financières	36'498'763	37'125'740	39'189'397	2'063'657	5.56%
Revenus financiers	42'616'342	41'282'650	48'035'988	6'753'338	16.36%
Marge d'autofinancement	6'117'579	4'156'910	8'846'591	4'689'681	112.82%
Amortissements planifiés	5'576'737	5'656'500	5'748'013	91'513	1.62%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	512'047	498'020	596'629	98'609	19.80%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	19'533	0	109'035	109'035	–
Attribution au capital propre	0	0	2'000'000	2'000'000	–
Excédent de charges	0	1'997'610	–	–	–
Excédent de revenus	48'327	0	610'985	2'608'595	130.59%
Compte des investissements					
Dépenses	11'652'291	14'554'000	13'878'120	-675'880	-4.64%
Recettes	4'005'864	4'755'000	5'164'463	409'463	8.61%
Investissements nets	7'646'427	9'799'000	8'713'657	-1'085'343	-11.08%
Financement					
Marge d'autofinancement	6'117'579	4'156'910	8'846'591	4'689'681	112.82%
Investissements nets	7'646'427	9'799'000	8'713'657	-1'085'343	-11.08%
Insuffisance de financement	1'528'848	5'642'090	–	–	–
Excédent de financement	–	–	132'934	5'775'024	102.36%
Degré d'autofinancement	80.01 %	42.42 %	101.53%		

2.1. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Avec des revenus de CHF 48'035'988.00 et des charges de CHF 39'189'397.00, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 8'846'591.00 pour l'exercice 2024 (contre CHF 6'117'579.00 pour l'exercice 2023).

Cette marge d'autofinancement (CHF 8'846'591.00) est supérieure de CHF 4'689'681.00 à celle budgétée (CHF 4'156'910.00).

Cet écart s'explique principalement par l'augmentation des impôts directs des personnes physiques. Ces revenus, en regard du compte 2023 ont progressé de CHF 3'631'337.00. Les recettes fiscales profitent de la vitalité du marché immobilier contheysan, de la croissance démographique ainsi que des taxations ordinaires antérieures.

Compte tenu de l'excédent de revenus de CHF 610'985.00, la fortune augmente de CHF 41'914'760.00 au 31.12.2023 à CHF 42'525'745.00 au 31.12.2024.

2.2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement brut s'élèvent à CHF 13'878'120.00 contre CHF 14'554'000.00 pour le budget 2024 et CHF 11'652'291 pour le compte 2023.

Les recettes d'investissement se montent à CHF 5'164'463.00 contre CHF 4'755'000.00 pour le budget 2024 et CHF 4'005'864.00 pour le compte 2023.

Il en résulte des investissements nets de CHF 8'713'657.00 contre CHF 9'799'000.00 pour le budget 2024 et CHF 7'646'427.00 pour le compte 2023.

Les recettes d'investissement de **CHF 5'164'463.12** sont composées des éléments suivants :

	<i>CHF</i>
■ Subventions	2'910'458.95
■ Taxes de raccordement eau potable et égouts	479'900.80
■ Participation des propriétaires	40'843.47
■ Récupération TVA sur investissement	1'098'644.90
■ Transfert au patrimoine financier	4'615.00
■ Facturation à des tiers	630'000.00
Total	5'164'463.12

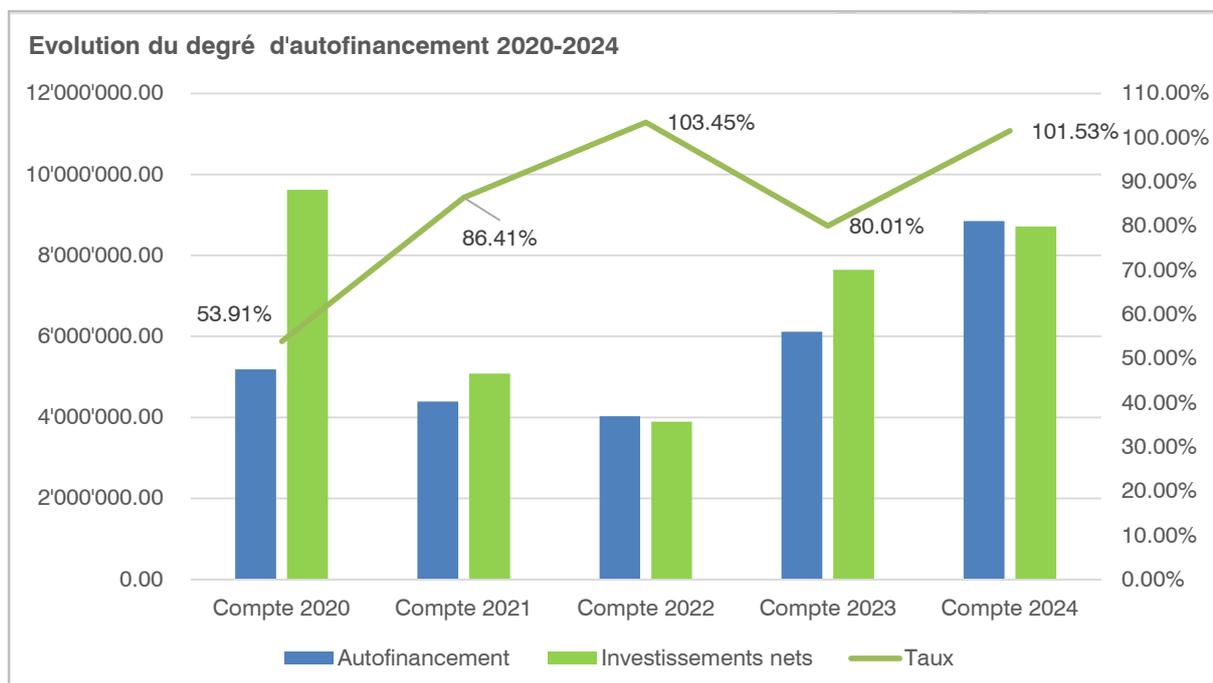
2.3 INDICATEURS FINANCIERS

Degré d'autofinancement

Concernant le degré d'autofinancement exprimé en pourcent des investissements nets, ce dernier s'élève à **101.53%** pour un excédent de ressources de **CHF 132'934.00**. Il est considéré comme période « de haute conjoncture » selon les valeurs indicatives cantonales.

Cependant, un tel indicateur est à considérer sur plusieurs exercices et, de ce point de vue, le degré d'autofinancement des deux dernières années s'élève en moyenne à 91.47%, taux qualifié de période « normale » par les autorités cantonales.

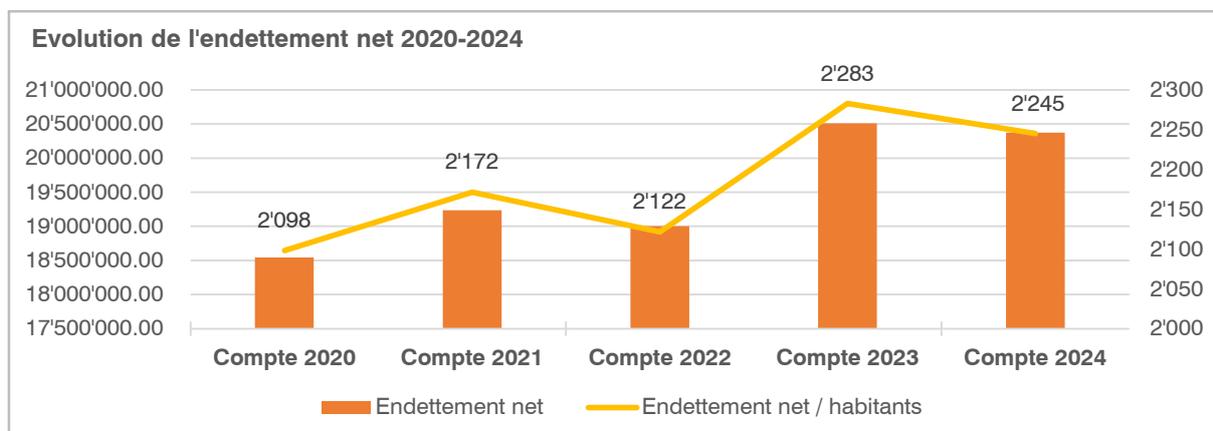
Un taux situé entre 80% et 100% est considéré comme un « cas normal » selon les critères cantonaux.



Dette nette par habitant

La dette nette absolue de la Municipalité passe de CHF 20'509'238.52 au 31.12.2023 à CHF 20'372'304.14 au 31.12.2024.

Cela représente une dette nette par habitant de **CHF 2'245.00** (base 2024 : 9'073 habitants), ce qui est considéré comme un « endettement moyen » selon les valeurs indicatives cantonales.



Taux d'endettement net

Le taux d'endettement calcule la dette nette en % des revenus fiscaux. Le résultat de **67.30%** toujours considéré comme bon permet de connaître le temps nécessaire au remboursement intégral de la dette nette par les revenus fiscaux si ceux-ci lui étaient intégralement consacrés.

Part des charges d'intérêts

La part des charges des intérêts compare le volume des intérêts nets à l'ensemble des revenus courants. In casu, compte tenu de la faible charge des intérêts nets, le ratio de **0.59%** est considéré comme bon.

Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur reflète le temps nécessaire au remboursement de la dette si l'intégralité des revenus y était consacrée. En l'espèce, le taux de **109.76%** est considéré comme moyen.

Proportion des investissements

Il s'agit d'un élément qui compare les investissements bruts réalisés aux dépenses totales. En l'occurrence, le taux de **27.22%** est considéré comme un effort élevé quant à la politique d'investissement de la Municipalité.

Part du service de la dette

Cet indicateur reflète la part des revenus qui est absorbée par les charges d'intérêts nets et par les amortissements du patrimoine administratif. Dès que ce taux dépasse les 15%, les revenus courants ne peuvent plus être convenablement affectés à des tâches publiques. En l'espèce, le taux de **12.98%** est considéré comme acceptable.

Taux d'autofinancement

Le taux d'autofinancement renseigne sur la part des revenus courants disponibles pour financer les investissements. Le taux de **19.08%** peut être qualifié de moyen.

3. QUESTIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS

0- Administration générale

022.3158.01 Services informatiques – CHF 183'077.50

Quelles sont les causes du dépassement de budget? Pourriez-vous nous fournir un aperçu détaillé des dépenses engagées?

Les causes du dépassement de budget sont cités dans le tableau des dépenses ci-dessous, voir commentaires :

Libellé	Compte	Budget	Ecart C24/B24	Commentaires
ERP Urbanus	121'339.00	87'000.00	34'339.00	Paramétrage de la facturation cyclique (taxes) Prestations refacturées par le biais des imputations internes
Site internet	19'523.50	4'700.00	14'823.50	Report de calendrier
Infrastructure	32'827.80	22'000.00	10'827.80	Mise en réseau du site des Pinèdes
Téléphonie et applications spécifiques	9'387.20	9'000.00	387.20	
Totaux	183'077.50	122'700.00	-2'158'000	

029.3120.01 Combustible – CHF 42'628.40

Comment, alors que le budget était de CHF 21'500.00 et le réalisé 2023 de CHF 16'344.75, le combustible a-t-il pu coûter CHF 42'628.40 en 2024 ? Et ce alors même que les nouvelles installations devraient consommer moins ?

Il s'agit de l'énergie utilisée pour le site de St-Séverin :

- Chaudière mobile alimentée au mazout au début de l'année : CHF 7'716.40
- Pompe à chaleur Maison de Commune : CHF 6'372.05
- Chauffage électrique garage : CHF 28'539.95

Il a été nécessaire de maintenir une température adéquate dans les locaux afin de garantir la bonne conservation du matériel du corps des sapeurs pompier, suite notamment à un incident de gel sur une machine. Par ailleurs, un aérochauffage a été installé dans la halle afin d'assurer que le camion reste à l'abri du froid. Ce problème est en phase d'être réglé.

Dès 2025, ces frais sont comptabilisés sous le compte 150.3120.01.

Une étude est en cours concernant ces locaux et leur raccordement à la chaudière à bois déchiqueté.

2- Formation

212.3110.01 Mobilier et équipements – CHF 56'060.45

Qu'est-ce qui explique la différence entre le compte et le budget de CHF 25'000.00 ?

L'augmentation du nombre d'élèves dans les écoles primaires de Conthey est importante. 815 élèves étaient prévus à la rentrée 2024 – 2025 (30 de plus qu'en 2023 – 2024).

Finalement, en 2024 – 2025, les effectifs sont montés jusqu'à 835 élèves (20 de plus que planifié initialement). Une telle évolution était peu prévisible. Pour la 3^{ème} année consécutive, une classe du cycle 2 va ouvrir.

Au niveau du mobilier, les réserves ne suffisaient pas. 15 bancs avaient été mis au budget 2024 sous la rubrique 212.3110.01 pour un montant de CHF 15'000.00.

La Commune a dû acquérir 40 bancs et 40 chaises pour un montant de CHF 51'017.00 (décision validée lors du Conseil municipal du 07.03.2024).

212.3612.05 Participations aux écolages hors-commune – CHF 24'300.00 **A quoi correspond ce montant non-budgété ?**

Il s'agit des frais de scolarité 2020 à 2025 pour deux élèves, scolarisés et placés en famille d'accueil sur une autre commune, mais qui ont leur domicile légal à Conthey. Il n'était jusqu'ici pas de coutume de se facturer ce service entre communes, c'est pourquoi le montant n'avait pas été budgété.

La Commune de Conthey a donc pris acte de cette nouvelle pratique, payé la facture y relative et facturé à son tour les frais pour des élèves scolarisés à Conthey et domiciliés sur une autre Commune. Refacturations que nous retrouvons sous le compte 213.4612.01.

3- Culture, sports et loisirs, églises

322.4472.01 Locations – CHF 196'085.00

Pour quelles raisons les locations sont-elles en deçà du montant budgété et du compte 2023 ? Pourquoi le nombre de contrats est-il en diminution ?

La diminution des revenus de location s'explique en partie par une augmentation de l'utilisation de la salle par les sociétés locales (compte 322.4920.01), ce qui réduit sa disponibilité pour les locations privées. Afin de renforcer l'attractivité de l'infrastructure auprès du public et d'augmenter les recettes, un responsable a été engagé en 2024. Sa mission consiste à améliorer la visibilité de la salle, à développer des prestations plus adaptées aux besoins des utilisateurs, et à promouvoir activement l'offre disponible. Des échanges ont également eu lieu avec d'autres communes confrontées à des problématiques similaires, permettant de recueillir des conseils utiles pour ajuster la stratégie du Conseil municipal.

329.3636.10 Soutien aux projets culturels – CHF 125'130.00

Pouvez-vous nous transmettre la liste des bénéficiaires ?

A combien se monte le soutien de la Commune à Conthey show, y compris la couverture du déficit ?

Associations	Total	Remarques
Association Grand Mirific	CHF 20'000	
Conthey Show	CHF 30'000	2 ^{ème} avance 23/24
Conthey Show	CHF 20'000	Garantie pour le déficit 23/24
Conthey Show	CHF 40'000	1 ^{ère} avance 24/25
Divers	CHF 900	
Thème ou pas	CHF 14'230	Soutien aux activités organisées sur le site de la Tour Lombarde
Total général	CHF 125'130	

La Commune apporte un grand soutien à l'association Conthey Show dont elle est l'un des partenaires principaux.

La Commune précise n'avoir actuellement aucun contrat la liant à l'association mais qu'une convention, couvrant les saisons de juin 2025 à juin 2029, est actuellement en discussion.

Dès que cette convention sera finalisée et signée, les prestations qui y sont prévues seront comptabilisées, traduisant ainsi le soutien concret de la Commune à la vie culturelle locale à travers l'organisation d'une saison culturelle de qualité (musique, théâtre, humour) à la salle polyvalente.

Ce dispositif témoigne de la volonté communale de favoriser l'accès à une offre culturelle diversifiée et d'accroître la notoriété de la salle polyvalente en tant que lieu central de diffusion culturelle, accessible à un large public.

7- Protection de l'environnement et aménagement du territoire

741.3190.01 Sinistres – CHF 374'713.50

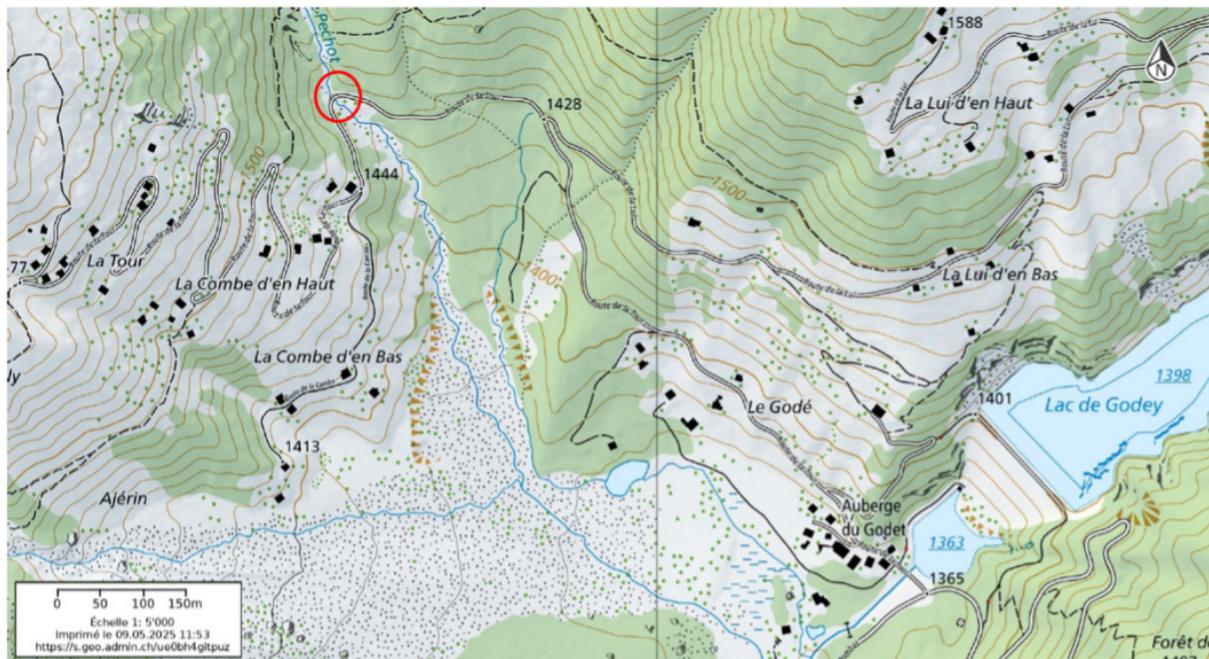
Pouvez-vous nous donner le détail des frais liés aux intempéries ?

Tableau des frais liés aux intempéries

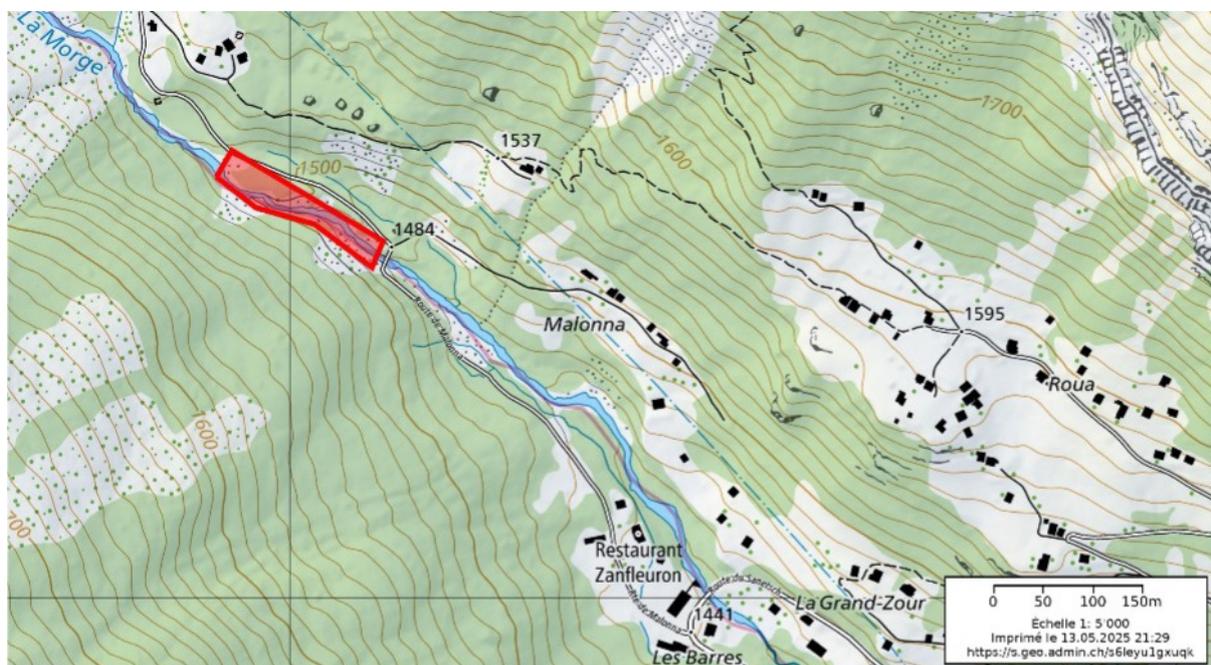
Libellé	Montant
Intempérie 2023	CHF 859.70
Travaux Torrent La Tour	CHF 27'837.35
Eboulement Morge intempérie 2024	CHF 346'016.45
Total général	CHF 374'713.50

Le montant de CHF 859.70 concerne des honoraires d'ingénieurs liés aux intempéries de l'hiver 2023.

Les travaux dits « Torrent la Tour » concernent la réfection du pont enjambant le torrent du Péchot, emporté par des laves torrentielles au cours de l'hiver 2023/2024 (cf. image ci-dessous). Ce pont dessert le lieu-dit « La Tour » à Derborence, conformément au plan présenté ci-dessous.



En juin 2024, des intempéries ont provoqué des éboulements le long de la Morge dans le secteur de Glarey (cf. secteur en rouge dans l'image ci-dessous). Les travaux débutés le 22 octobre visaient à protéger la conduite, la route, le pont aval et les aménagements du cours d'eau.



8- Economie publique

812.3190.01 Sinistres – CHF 184'359.65

Pouvez-vous nous donner le détail des frais liés à ce sinistre ?

Il s'agit des travaux effectués sur plusieurs routes agricoles à la suite des intempéries 2023/2024. Ces travaux sont subventionnés par l'office cantonal des améliorations structurelles (sur la base de la législation fédérale et avec une part de cofinancement fédéral).

819.3142.01 Entretien du réseau – CHF 111'515.00

Quelles sont les raisons du dépassement de budget établi à CHF 50'000.00

La Commune a saisi l'opportunité de déplacer une conduite d'irrigation en parallèle aux travaux de construction d'un lotissement à Sensine afin que la conduite se situe en bordure de parcelle et non plus en son centre.

840.3635.01 Contributions touristiques – CHF 44'815.10

En quoi consiste ce montant ?

Ce montant regroupe la contribution annuelle à l'office du tourisme ainsi que l'étude commandée à la HES-SO Valais-Wallis « Lignes directrices Tourisme Conthey », visant à faire un point de situation sur le tourisme à Conthey afin d'envisager une stratégie de développement touristique pour la Commune.

Question générale

De quelle manière sont comptabilisées les prestations internes, quelle est la politique ? Avez-vous une liste ?

Les travaux réalisés par les équipes communales sont refacturés en interne selon un tarif horaire forfaitaire qui inclut la main-d'œuvre, les machines et les véhicules. Chaque secteur effectue un décompte mensuel, ce qui permet d'imputer les coûts aux fonctions appropriées.

Tous les services enregistrent les travaux effectués pour d'autres secteurs selon la comptabilité suivante :

N° compte	Libellé	Compte 2024
021.4910.01	Finances	CHF -58'377.00
022.4910.01	Administration générale	CHF -135'331.05
029.4910.05	Bâtiments	CHF -37'089.64
217.4910.01	Bâtiments scolaires	CHF -10'833.63
342.4910.01	Parcs et jardins	CHF -97'282.00
545.4910.01	Structures de la petite enfance	CHF -10'833.63
615.4910.01	Travaux publics	CHF -510'440.00
710.4910.01	Eau potable	CHF -256'228.00
Total		CHF -1'116'414.95

N° compte	Libellé	Compte 2024
029.3910.01	Administration	CHF 1'615.00
111.3910.01	Police	CHF 870.00
140.3910.01	Contrôle habitant/Cadastre	CHF 3'485.00
150.3910.01	CSP	CHF 5'030.00
163.3910.01	EMCR	CHF 1'200.00
217.3910.01	Bâtiments scolaires	CHF 14'963.63
329.3910.01	Culture et Sociétés	CHF 62'416.00
342.3910.01	Parcs et Jardins	CHF 78'884.00
421.3910.01	CMS	CHF 6'546.00
544.3910.01	Conth'act	CHF 14'262.00
545.3910.01	Structures de la petite enfance	CHF 10'833.63
615.3910.01	Travaux publics	CHF 34'555.00
710.3910.01	Eau potable	CHF 142'068.65
720.3910.01	Eaux à évacuer	CHF 305'832.00
730.3910.01	Déchets	CHF 116'364.40
741.3910.01	Cours d'eau et torrents	CHF 76'339.00
750.3910.01	Protection environnement	CHF 54'721.00
771.3910.01	Cimetières	CHF 75'973.64
819.3910.01	Irrigation	CHF 92'727.00
871.3910.01	Microcentrales	CHF 12'386.00
873.3910.01	Délégué énergie	CHF 5'343.00
Total		CHF -1'116'414.95

Pouvez-vous justifier les écarts au budget de plus de CHF 50'000 ?

Tous les écarts de plus de CHF 50'000.00 sont justifiés dans les commentaires intercalés dans le fascicule du compte, dont voici une liste exhaustive pour le compte de résultat et d'investissement.

Compte de résultat compétence du Conseil Général

N° Cpte	Libellé	Compte 2024	Budget 2024	Ecart C24/B24	Commentaires
022.3158.01	Services informatiques	183'077.50	122'700.00	60'377.50	Paramétrage facturation des taxes, refonte du site internet, nouveau site
029.3300.40	Amortissements immeubles	470'089.05	371'400.00	98'689.05	Amortissements des immeubles administratifs supérieurs au budget en fonction de dépenses 2024
212.3631.01	Contribution au traitement des enseignants primaires	3'214'481.45	3'030'400.00	184'081.45	Variation en fonction de l'établissement de la facture définitive de l'exercice précédent, du nombre d'élèves et du montant de l'écollage
523.3631.01	Participation aux mesures en faveur des handicapés	1'374'321.06	1'321'000.00	53'321.06	Variation en fonction des décomptes établis par l'Etat du Valais
613.3631.01	Participation aux frais d'entretien des routes cantonales	807'653.15	479'000.00	328'653.15	Variation en fonction des travaux réalisés par le canton
613.3660.10	Amortissements routes cantonales	274'580.90	141'500.00	133'080.90	Amortissements supérieurs au budget en fonction de dépenses 2024
615.3120.30	Taxes eaux assainissement et déchets	113'527.25	2'000.00	111'527.25	Taxes eaux de surfaces imperméables routes communales 2023, 2024
710.3637.01	Soutiens aux propriétaires	341'500.00	0.00	341'500.00	Versement de CHF 500 par compteur posé
710.3910.01	Prestations internes	142'068.65	73'000.00	69'068.65	Refacturation interne des charges administratives (facturation, informatique)
720.3510.01	Attribution aux financements spéciaux	566'628.56	257'210.00	309'418.56	Variation en fonction du résultat de la gestion des eaux à évacuer
720.3910.01	Prestations internes	305'832.00	150'000.00	155'832.00	Participation des eaux à évacuer au compte de l'eau
741.3190.01	Sinistres	374'713.50	0.00	374'713.50	Intempéries été 2024
750.3910.01	Prestations internes	54'721.00	0.00	54'721.00	Prestations internes relatives à l'assainissement du stand de tir de Beusson
812.3190.01	Sinistres	184'359.65	0.00	184'359.65	Intempéries été 2024
819.3142.01	Entretien du réseau	111'515.00	50'000.00	61'515.00	Travaux de déplacement de conduite d'irrigation prévus au budget
871.3920.01	Redevances hydrauliques	104'912.95	30'000.00	74'912.95	Locations des conduites pour le turbinage
910.3180.05	Rectifications sur créances	300'000.00	0.00	300'000.00	Ajustement de la provision pour perte sur débiteur en raison d'un risque spécifique identifié
910.3181.05	Pertes sur débiteurs, impôts	501'425.67	350'000.00	151'425.67	Augmentation du nombre de procédures

Compte d'investissement compétence du Conseil Général sauf crédit engagement

N° Cpte	Libellé	Compte 2024	Budget 2024	Ecart C24/B24	Commentaires
029.5040.10	Site et salle communale de St-Séverin	105'474.20	50'000.00	55'474.20	Entretien du chauffage à bois supérieur au montant prévu au budget
217.5040.05	Centre scolaire de Erde	52'584.95	0.00	52'584.95	Honoraires projet rénovation centre scolaire Erde
342.5040.01	Jardins publics	518'280.45	0.00	518'280.45	Fin des travaux d'aménagement de la place centrale de Premploz, création d'un terrain multisport
545.5040.01	Nurserie crèche les P'tits Loups	4'285'439.15	3'750'000.00	535'439.15	Continuation de la construction de la nurserie-crèche de Châteauneuf
615.5010.20	Installations d'éclairage public	118'951.65	50'000.00	68'951.65	Modernisation de l'éclairage public à Aven
615.5010.25	Mobilité douce aménagement	123'862.95	0.00	123'862.95	Travaux revêtements bitumineux - Immeuble Urbana ?!
615.5040.06	Les Pinèdes Ateliers	1'524'501.15	700'000.00	824'501.15	Fin des travaux edu bâtiment des travaux publics aux Pinèdes
622.5540.01	Actions TCN SA	60'000.00	0.00	60'000.00	Achat d'actions dans l'entreprise Télé Conthey-Nendaz SA
710.5030.01	Installations d'eau potable	1'312'726.45	1'200'000.00	112'726.45	

4. QUESTIONS RELATIVES AU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

2 – Formation

217.5040.15 Centre scolaire de Châteauneuf rénovation – CHF 10'009.80 **Quelle sont les raisons du report de l'investissement prévu (CHF 250'000.00) pour l'année 2024 ?**

Le report de l'investissement de CHF 250'000.00 s'explique par la commande d'une étude estimative des coûts des travaux, effectuée en cours d'année, qui a estimé ceux-ci – hors agrandissement – à plus de CHF 7'000'000.00. D'autres questionnements concernant le Centre scolaire de Châteauneuf, ont été soulevés durant l'étude, notamment le besoin croissant de nouvelles salles de classe.

Face à ces constats, le Conseil municipal a décidé d'approfondir la réflexion concernant l'école primaire de Châteauneuf, dans le but d'identifier une solution optimale, prenant en compte l'ensemble des contraintes actuelles et les enjeux futurs du projet du Centre scolaire de Châteauneuf, qui sont :

- L'état de dégradation des bâtiments existants ;
- La croissance prévisionnelle des effectifs scolaires, engendrant un besoin de nouvelles classes ;
- Les éventuelles solutions alternatives externes.

D'autre part, au regard de l'ampleur des montants envisagés, une demande de crédit d'engagement sera nécessaire.

3 – Culture, sports et loisirs, églises

322.6300.01 Récupération TVA investissement – CHF 1'098'644.90 **Quelles sont les incidences sur les prix de la location de la salle ? Ont-ils augmenté ou la TVA est-elle comprise dans les prix de base/initiaux ?**

La commune a pu récupérer la TVA payée lors de la construction de la salle polyvalente en optant pour l'assujettissement volontaire à la TVA. Cette démarche est permise lorsqu'un bien est utilisé dans le cadre d'une activité générant des recettes soumises à la TVA, comme c'est le cas pour la location de salles.

En contrepartie de cette récupération, la commune est désormais tenue de facturer la location de la salle en incluant la TVA (TTC).

La tarification de la salle polyvalente, tout comme les modalités de location (conditions d'occupation et répartition des espaces), est actuellement en cours de révision. Cette réflexion intègre les nouvelles conditions de soumission à la TVA et vise à adapter l'offre aux besoins spécifiques des utilisateurs. Une étude est en cours afin d'ajuster au mieux les prestations proposées à la réalité du terrain.

342.5040.01 Jardins publics – CHF 518'280.45

En quoi consistent les investissements liés à ce compte ?

Ce compte enregistre la fin des travaux d'aménagement de la place d'agrément de Premplaz, initialement prévue pour fin 2023, et l'aménagement du terrain multisport de Châteauneuf, selon le détail ci-dessous :

Place Premplaz : CHF 226'338.25

Terrain multisport (cage à foot) : CHF 291'942.20

Total : CHF 518'280.45

Le Conseil municipal a décidé d'aménager rapidement le terrain multisport à Châteauneuf dans le cadre des travaux de construction de la crèche.

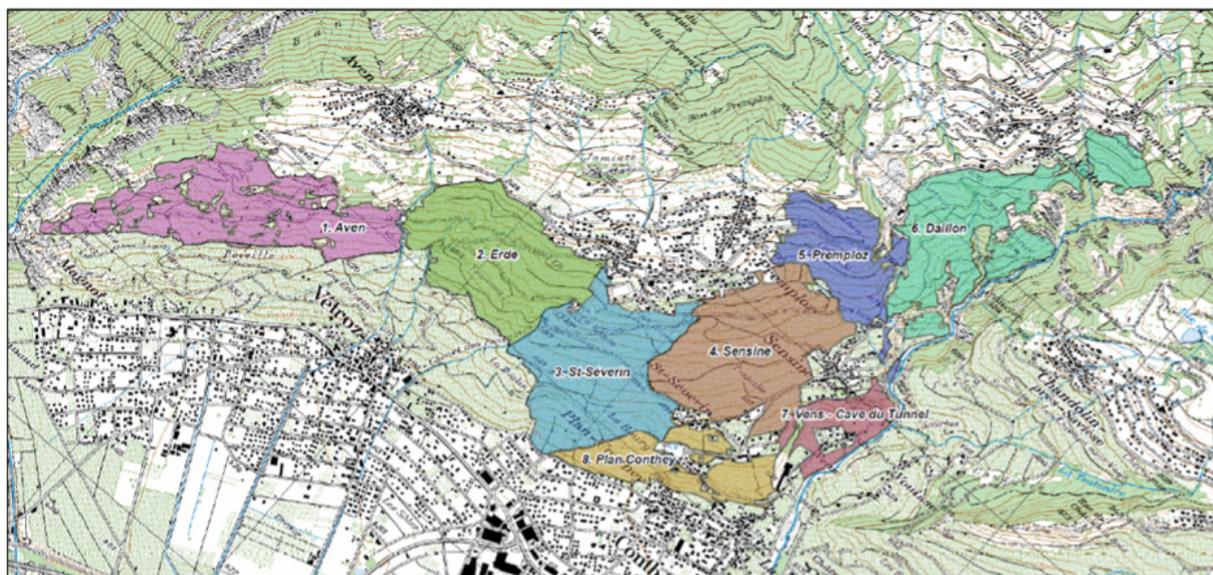
8- Economie publique

812.5670.01 : Maintien du vignoble en terrasse – CHF 109'937.80

Pour quelle raison un seul lot a été réalisé en 2024 ?

Le budget 2024 pour le projet «Maintien du vignoble en terrasses (MVT)» a été élaboré en 2023 sur la base d'une planification globale du projet.

Le projet prévoit la réfection d'un lot par année dans le cadre des périmètres ci-dessous :



Les travaux sont priorisés selon l'état de dégradation, ce qui signifie que les murs totalement effondrés seront les premiers réparés, et selon un périmètre d'intervention. En raison de sa proximité de la zone à bâtir, de sa densité de routes et de la hauteur (en moyenne supérieure) de ses murs, Plan-Conthey a été déterminé comme périmètre prioritaire.

Toutefois, la réalisation des travaux est conditionnée à l'accord préalable de chaque propriétaire concerné et les lots peuvent dès lors varier en fonction des acceptations effectives. La Commune constate la difficulté d'obtenir des acceptations de la part des propriétaires concernés, du fait principalement des coûts supplémentaires qu'ils devraient supporter, quand bien même la quotité des subventions n'est pas négligeable.

Cette situation justifie l'écart constaté entre le budget prévisionnel et le compte arrêté.

5. COMMENTAIRES

Depuis plusieurs années, les comptes de la Municipalité de Conthey n'étaient pas particulièrement réjouissants. Le compte 2020 présentait un excédent de charges de CHF 686'082.00, celui de 2021 avait un déficit CHF 778'261.00 et la perte s'élevait à CHF 986'598.00 en 2022.

Afin de retrouver un équilibre financier, la Commune a pris plusieurs mesures, comme la révision des règlements et tarifs sur l'eau potable et sur les eaux à évacuer ou encore la révision des valeurs locatives. La COGES, dans son rapport sur les comptes 2022, avait salué cette dernière décision en indiquant que cette révision devrait contribuer à augmenter les rendements immobiliers des contribuables concernés et, par voie de conséquence, accroître les recettes fiscales de la Municipalité liées aux revenus des personnes physiques, de manière à renforcer encore la marge d'autofinancement de la Municipalité dans l'optique des investissements futurs.

Afin de connaître les effets de cette décision, la question suivante a été posée lors des comptes 2024 :

Est-ce que l'impact de l'adaptation des valeurs locatives, décidée fin 2022, peut être mesuré ?

La révision est intervenue avec la période fiscale 2022. L'impact peut être estimé grâce au tableau ci-dessous. Ces éléments doivent être pris avec prudence car ces chiffres comprennent également les objets loués et les nouvelles constructions.

Rubriques déclaration impôt	2021	2022	Différence
Rendements d'immeubles bruts (val. loc. + loués)	41'082'899	52'348'020	11'265'121
Frais d'entretien forfaitaires	2'624'259	3'797'790	1'173'531
Frais d'entretien effectifs	22'721'489	25'375'750	2'654'261
Total des déductions	25'345'748	29'173'540	3'827'792
Rendement net reporté dans la déclaration	15'737'151	23'174'480	7'437'329
Revenus supplémentaires taux estimatif 6.5%			483'426

Ces mesures ont en partie permis à la Commune de retrouver les chiffres en noir en 2023 avec un léger excédent de revenus de CHF 48'327.00. En 2024, le compte de résultats présente un bon bénéfice de CHF 610'985.00, n'incluant pas l'attribution de CHF 2'000'000.00 à la réserve budgétaire, ce qui représente un écart positif de CHF 2'608'595.00 avec le budget 2024.

Ce bon résultat provient particulièrement de l'augmentation des revenus sur les impôts des personnes physiques.

L'évolution sur plusieurs années est présentée sur le tableau ci-dessous :

910.4000.01		
Impôts sur le revenu des personnes physiques		
Année	Montant	Variation
2019	14'563'400.45	
2020	13'699'700.20	-5,93%
2021	15'438'301.80	12,69%
2022	14'262'317.50	-7,62%
2023	15'071'013.25	5,67%
2024	19'047'649.80	26,39%

Cette progression des recettes fiscales s'explique par la vitalité du marché immobilier contheysan, la croissance démographique ainsi que par les taxations ordinaires antérieures qui sont en outre influencées positivement par les nouvelles dispositions légales de l'impôt à la source.

Afin de mieux comprendre le montant de CHF 19'047'650.00, la COGES a posé des questions et a obtenu les réponses suivantes :

Comment ont été calculés/estimés les impôts sur le revenu des personnes physiques ?

La Commune de Conthey estime les impôts à recevoir de la manière suivante :

- Tenue d'un tableau des impôts effectivement encaissés sur les 10 dernières années qui permet d'estimer les recettes futures ;
- Projection des impôts à recevoir en complétant les dossiers des contribuables non taxés avec la moyenne des impôts des 3 dernières années ;

- Comparaison des estimations par contribuable avec les prévisions projetées basées sur l'historique des impôts encaissés (progression en % estimée selon l'historique, le contexte économique, les révisions fiscales,...);
- Rattrapage sur les années antérieures, 2022-2023.

Exemple de tableau de suivi

Impôt foncier des personnes physiques

Année	Type	Impôt foncier PP	Progression en %
2010	Effectifs	649'745	
2011	Effectifs	686'642	5.68
2012	Effectifs	681'578	-0.74
2013	Effectifs	699'146	2.58
2014	Effectifs	728'047	4.13
2015	Effectifs	742'920	2.04
2016	Effectifs	755'579	1.71
2017	Effectifs	779'092	3.11
2018	Effectifs	795'555	2.11
2019	Effectifs	808'957	1.68
2020	Effectifs	838'708	3.68
2021	Effectifs	846'928	0.98
2022	Effectifs	842'151	-0.56
2023	Prévisionnel	854'800	1.50
2024	Prévisionnel	863'300	1.00
2025	Prévisionnel	871'900	1.00
2026	Prévisionnel	880'600	1.00
2027	Prévisionnel	889'400	1.00
2028	Prévisionnel	898'300	1.00
2029	Prévisionnel	907'300	1.00
2023	Prévisionnel	916'400	1.00

En comparaison avec l'année 2023, ces impôts sont en augmentation de 26.39%. Durant ces dernières années, les variations étaient parfois négatives et cette évolution surprend. Les estimations précédentes étaient-elles trop prudentes ?

À l'heure actuelle, en tenant compte de la forte progression du nombre de contribuables, de l'évolution du marché immobilier, les estimations effectuées en 2022 et 2023 étaient probablement prudentes. Toutefois, en regard des recettes fiscales effectivement encaissées pour les années 2020 et 2021, seules connues au moment du bouclage des comptes 2022 et 2023, elles étaient optimistes.

Une autre mesure permettant d'améliorer la situation financière de la Commune avait été prise lors de l'analyse et l'approbation du budget 2023. La COGES avait recommandé au Conseil général d'approuver la proposition du Conseil municipal de maintenir le barème d'indexation à 160 % des taux communaux en vue du calcul de l'impôt sur le revenu, recommandation qui avait été acceptée. Le but était de conserver des recettes fiscales stables et de pérenniser la situation financière de la commune et le rythme de ses investissements.

En revanche, lors du budget 2025, la COGES avait salué la proposition du Conseil municipal de majorer le barème d'indexation à 163 % (au lieu de 160 %) car la situation avait quelque peu changé suite à la perception à la fois des recettes fiscales supplémentaires grâce à l'actualisation des valeurs locatives et des taxes majorées sur l'eau potable et les eaux usées.

Au vu des comptes 2024, la situation financière de la commune s'est bien améliorée suite aux différentes mesures. Il faut cependant rester prudent car le budget 2025 présente un résultat négatif en raison principalement de l'augmentation des charges de personnel et de transferts. La COGES a tout de même posé la question suivante :

La décision du maintien du barème d'indexation à 160% lors du budget 2023 serait-elle toujours justifiée ?

Le barème a été adapté à 163 % au moment de l'établissement du budget 2025 lorsque l'évolution favorable des recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques était connue. En 2022, lors de l'établissement du budget 2023 et dans le contexte d'investissement élevé dans lequel se trouvait et se trouve toujours la Municipalité, il n'était pas envisageable de modifier l'indexation.

L'indexation maximale se monte à 176 % pour les Communes. En fonction de l'évolution des Finances de la municipalité, celle-ci pourrait donc être modifiée.

Selon l'article 178 al. 6 LF, le législatif communal peut décider pour le début de chaque année de rattraper la progression à froid qui n'a pas été corrigée. Cette notion est expliquée en détail dans les rapports du Budget 2023 et 2025.

Actuellement, il est difficile d'estimer la future santé financière de la Municipalité, mais la COGES restera attentive à son évolution et l'évaluation du taux d'indexation communal.

6. REMERCIEMENTS

La COGES tient à remercier tout particulièrement Mme Alexandra Jacquod pour sa grande disponibilité, sa parfaite collaboration et le soin tout particulier qu'elle apporte chaque année à optimiser la présentation des comptes.

La commission remercie également les intervenants externes à la commission, à savoir Messieurs Christophe Germanier et Gautier Moulin.

7. DÉCISION

Au vu de ce qui précède et compte tenu des différents contrôles effectués, la COGES, à l'unanimité des membres présents, accepte les comptes 2024 et recommande au Conseil général de bien vouloir les approuver.

Conthey, le 21 mai 2025

La Rapporteure
Charlotte Thétaz



La Présidente
Emilie Dessimoz



Nom	Prénom	18.04.23	25.04.23	02.05.23	09.05.23	21.05.25
Bérard	Emmanuel	X	X	X	X	excusé
Constantin	Nicolas	X	X	X	X	excusé
Dessimoz	Emilie	X	X	X	X	X
Dorsaz	Mathieu	X	excusé	X	X	X
Iten	Ana Catarina	X	X	X	X	X
Maglia	Luca	X	X	X	X	X
Roos	Clémentine	X	X	X	X	excusée
Schauenberg	Lucas	X	X	X	X	X
Thétaz	Charlotte	X	X	X	X	X